FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS







ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

JE VOTE POUR L'UNITÉ DES CHEMINOT·E·S !











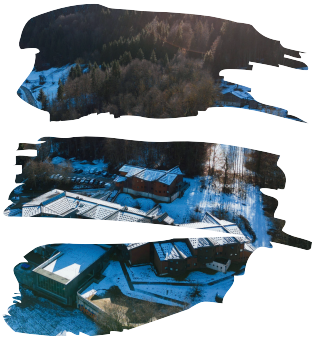
la cgt

FÉDÉRATION DES CHEMINOTS

LE VOTE CSE 2026
C'EST LA CGT !
19 AU 26 NOVEMBRE 26







L'année 2026 marque les **40 ans de gestion des activités sociales et culturelles par les cheminot·e·s**. Du 19 au 26 novembre prochain, en votant pour les représentant·e·s CGT dans les CSE, nous ferons aussi le choix de la mutualisation et de la solidarité pour la gestion de nos activités sociales et culturelles.

Lien et liant fort de notre corporation, entre actif·ve·s et retraité·e·s, entre jeunes et moins jeunes, quel que soit notre métier, notre grade, nos activités sociales et culturelles, émancipatrices, participent à cette unité : **toutes et tous cheminot·e·s**.

Pour un grand nombre de cheminot·e·s, seuls les CASI et le CCGPF leur permettent **un accès aux loisirs et aux vacances** mais aussi **d'offrir des vacances à leurs enfants,** que ce soit par la diversité des activités proposées, ou que ce soit par la tarification solidaire selon le quotient familial.

PRIORITÉ À LA JEUNESSE !

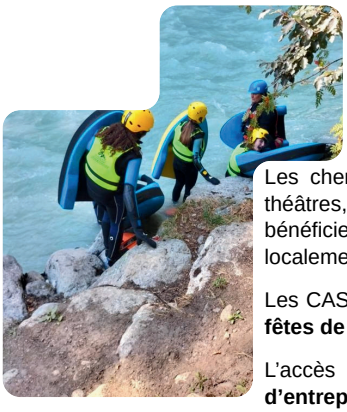
La CGT a toujours donné la priorité à la jeunesse dans le cadre de la gestion des activités sociales avec un projet éducatif portant les valeurs de solidarité, de respect, de découverte et de vivre ensemble.

- **31 ALSH** (accueil de loisirs sans hébergement) sur tout le territoire national ;
- **4 000 enfants partis dans les courts séjours** (relais) organisés par les CASI ;
- Plus de **14 000 départs en colonie du CCGPF** ;
- **120 fêtes de fin d'année** rassemblant près de 90 000 personnes.

Auxquels s'ajoutent les activités proposées dans les **bibliothèques** et **espaces des CAS**I et les **formations BAFA et BAFD**.



Pour les JEUNES CHEMINOT·E·S : Séjours, weekends, sorties spécifiques et bourses sont proposés



DROIT À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS

Les cheminot·e·s ont **un patrimoine social important** : stades, gymnases, théâtres, bibliothèques, studios de musique, salles d'activités diverses, et bénéficient d'un tissu associatif riche, divers et varié soutenu par les CASI localement et le CCGPF nationalement.

Les CASI gérés par la CGT proposent **près de 500 sorties, 95 weekends, les fêtes de CASI** et permettent la découverte culturelle.

L'accès à la lecture est encouragé avec un réseau de **182 bibliothèques d'entreprise** (et une centrale de prêt par correspondance effectuant **86 000 prêts par an**) proposant près de **40 000 livres neufs chaque année** et plusieurs prix de lecteur·trice·s (Sherlock, BD sociale et historique, mangas, deuxième roman et de la jeunesse).

DROIT AUX VACANCES POUR TOUTES ET TOUS

2026 marque aussi les 90 ans des congés payés. Pour la CGT, **le droit aux vacances est un droit essentiel à l'épanouissement**. La CGT porte la nécessité de la mutualisation des activités sociales et de préserver et **développer le tourisme social**, en opposition au secteur marchand qui prône l'individualisme et le chacun·e pour soi.



Chaque année ce sont **plus de 55 000 vacancier·e·s cheminot·e·s qui partent avec le CCGPF (+19 000 par rapport à 2023)** dans ses 12 villages vacances, dans les gîtes des CASI ou des centres partenaires. Cet été, le patrimoine cheminot s'est développé avec **l'ouverture d'un nouveau village vacances** en Bretagne. Par ailleurs, nous avons déjà gagné l'engagement de la direction à acquérir **un village supplémentaire** pour le mandat à venir.

RESTAURATION D'ENTREPRISE

Malgré un bouleversement des rythmes de travail (journée continue et horaires postés ou décalés) et un éclatement des collectifs de travail, les restaurants d'entreprise permettent de **se restaurer complètement, avec équilibre et à un coût raisonnable**. Se nourrir n'est pas une activité sociale et la CGT revendique **une dotation complémentaire de l'entreprise** pour que les cheminot·e·s ne paient que ce qu'ils ont dans l'assiette.

UN DROIT À PRÉSERVER ET À DÉVELOPPER



Les activités proposées dans les CASI et au CCGPF sont plébiscitées. **La hausse de la participation est continue ses dernières années**. Ces structures, espaces de mutualisation, par choix politiques des élu·e·s CGT dans les CSE, permettent de nous retrouver au-delà de nos grades, métiers, entreprises : **nous sommes toutes et tous cheminot·e·s** !

Le transfert dans des entreprises privées d'une part, la création de filiales avec la remise en cause de la dotation ASC (0,8 % au lieu de 1,721 % de la masse salariale) d'autre part, **menacent leur avenir**, le niveau d'activités proposé et en réduit l'accès, divisant ainsi la corporation cheminote.

La CGT revendique pour tous les cheminot·e·s, quelle que soit leur entreprise : une dotation équivalant à 3 % de la masse salariale pour les actif·e·s et 1 % pour les retraité·e·s.

DU 19 AU 26 NOVEMBRE, JE VOTE CGT POUR L'UNITÉ DES CHEMINOT·E·S !

COMMENT VOTER CGT ?

LE VOTE CSE 2026
C'EST LA CGT !
19 AU 26 NOVEMBRE 26

OÙ ET QUAND VOTER ?

Du 19 novembre 9h
au 26 novembre à 17h

Le vote peut se faire sur le lieu de travail et pendant le temps travail avec n'importe quel terminal professionnel ou personnel.



ordinateur (PC, Mac...)



tablette (iPad, Android...)



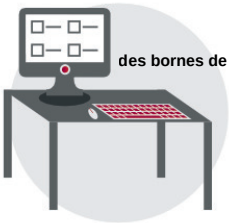
téléphone mobile (iPhone iOS, Android...)

et



... connecté à Internet.

ou



des bornes de vote

Ces bornes seront mises en place par l'entreprise et utilisables par tous les agent·e·s du GPU,

quel que soit le CSE de rattachement.



Connexion et vote

1. **Se connecter sur le site de vote spécifiquement dédié à l'élection.**
2. **S'identifier au moyen de son identifiant, son code secret (remis dans les courriers envoyés à domicile) et son numéro de CP.**

Attention ! Vous devez voter deux fois (une fois pour le scrutin de la liste des titulaires et une fois pour le scrutin de la liste des suppléant·e·s).

3. **Choisir un des deux scrutins (titulaires ou suppléant·e·s).**
4. **Choisir une liste – CGT par exemple – et cliquez sur**

Continuer afin de visualiser votre bulletin de vote.

5. **Cliquez sur *Voter* et *Valider votre choix* en saisissant votre code secret (remis dans le courrier envoyé à domicile).**
6. **Le bouton *Confirmer* entraîne la validation définitive et l'enregistrement du suffrage dans l'urne électronique.**
7. **La confirmation de l'enregistrement apparaît.**
8. **Ensuite, n'oubliez pas le vote du second scrutin (titulaires ou suppléant·e·s).**

Attention ! Si l'une de ces étapes n'est pas réalisée, le vote ne sera pas comptabilisé.

En cas de perte ou de non-réception de ce courrier, l'électeur pourra récupérer les éléments nécessaires pour voter par l'une ou l'autre des deux procédures sécurisées suivantes :

Renvoi de l'identifiant : appel à la plateforme téléphonique au (0800.00.88.41) en communiquant ses nom, prénom, date de naissance, numéro de Pass Carmillon, département et ville de naissance.

Renvoi du code secret : appel à cette même plateforme, (notamment en cas d'identifiant non connu) ou possibilité de renvoi en ligne depuis le site de vote en se connectant avec son identifiant (sécurisé avec une question défi).

L'électeur recevra alors son nouveau code par mail ou par SMS, selon son choix.